



**N° 01/2018
OUARVILLE - INFOS
DU
JEUDI 26 AVRIL 2018**



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Mardi 8 Mai 2018 : 11 h 00 – Rassemblement et formation du cortège devant la mairie.
Le cortège se rendra au Monument aux Morts pour dépôt de gerbes et minute de silence.
Le retour se fera en cortège jusqu'à la mairie, où il se dispersera.
Les habitants sont invités à pavoiser.
Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE : OUVERTURE AU PUBLIC

Tous les mercredis de 14 h 30 à 17 h 30 et les vendredis de 16 h 00 à 19 h 30
(Tél. : 02 37 22 14 18 - Fax. : 02 37 22 14 33 - Courriel : mairie.ouarville@wanadoo.fr)

Il est rappelé que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont à votre disposition sur le présentoir, dans l'entrée de la mairie. Vous pouvez également les retrouver ainsi que toutes les informations et actualités relatives à la commune sur le site internet de la mairie : www.ouarville.fr

RECENSEMENT DES JEUNES GARÇONS ET FILLES DE 16 ANS

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La mairie remet à cette occasion une attestation de recensement. Il est primordial de la conserver précieusement. En effet, cette attestation est nécessaire pour s'inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme OZYBKO, Assistante Sociale assure ses consultations :
- en Mairie d'OUARVILLE, le 1er jeudi du mois de 9 h 30 à 11 h 30 sur rendez-vous.
- au Centre médico-social de VOVES, 20-21 boulevard Maurice Violette
 . le mardi matin de 9 h 00 à 11 h 30 sur rendez-vous
 . de 11 h 30 à 12 h 00 sans rendez-vous
Pour prendre rendez-vous, contacter le 02 37 23 52 13

QUALITÉ DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé du Centre - Délégation territoriale d'Eure et Loir (ARS) nous informe que le dernier prélèvement d'eau effectué sur la commune, en date du 15 Mars 2018, fait apparaître une eau de qualité bactériologique conforme à la réglementation en vigueur (paramètre nitrates à 24,5 mg/litre).

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

QUELQUES RAPPELS :

Les services de l'eau et de l'assainissement sont du ressort de la Commune.

Les index des compteurs sont relevés deux fois par an : en janvier et en juillet. La facturation est établie par les services administratifs de la commune et le paiement est à effectuer auprès de la Trésorerie de Voves.

Assainissement :

Le bourg d'OUARVILLE possède un réseau d'assainissement collectif.

En cas de problème sur le poste de refoulement : Appeler le secrétariat de la mairie qui enverra un agent communal afin de constater la panne. Suivant le type de panne, l'Agent remettra en route, ou fera une demande d'intervention par l'intermédiaire de la mairie auprès de l'entreprise TRP Assainissement.

Attention :

En cas de mauvaise manipulation du particulier, le paiement du déplacement lui sera facturé.

En cas de pièce défectueuse, le remplacement sera pris en charge par la commune.

Il est expressément interdit de déverser tout produit nocif dans le réseau, ainsi que tout élément pouvant bloquer le système (en particulier les lingettes).

Eau :

Vous emménagez à OUARVILLE, ou vous déménagez : les fermetures ou les ouvertures de compteur sont à demander en mairie. (Ces deux prestations sont facturées, un relevé d'index est effectué par un agent communal. Il est en outre indispensable de connaître vos coordonnées exactes ou votre future adresse).

Afin d'éviter tout litige, toute intervention sur le réseau d'eau ou sur les compteurs doit être demandée par écrit. **En aucun cas**, vous ne devez intervenir vous-même, ou demander directement aux Agents communaux d'intervenir.

La loi relative à la consommation d'eau dite « anormale » est régie par les dispositions de l'article L 2224-12-4 III bis du Code Général des Collectivités Territoriales : cette loi garantit une remise sur votre facture d'eau en cas d'une consommation anormale, **SI** celle-ci ne concerne pas une fuite due à des appareils ménagers ou des équipements sanitaires domestiques ou de chauffage.

Par conséquent, deux cas seront pris en compte, après examen :

✦ Une fuite sur canalisation entre le compteur et la maison : faire parvenir en mairie une attestation ou la facture du plombier qui précise la localisation de la fuite et sa réparation et une demande de remise sur facture.

✦ Vous estimez que le compteur est en cause : il est envoyé pour contrôle, à un organisme agréé :

. le compteur présente une anomalie : votre facture vous est remboursée (hors abonnement).

. le compteur ne présente pas d'anomalie : la facture du contrôle vous incombe ainsi que le paiement intégral de la facture d'eau.

TARIFICATION DE L'EAU

A compter du 1^{er} juillet 2018, le tarif de l'eau change : il passe de 1,25 € à 1,30 € le m³

Ainsi que les abonnements :

Diamètre du compteur	Tarif semestriel	Tarif annuel
Ø 15	25 €	50 €
Ø 20	26 €	52 €
Ø 30	45 €	90 €
Ø 40	48,50 €	97 €
Ø 50	85,50 €	171 €

AGENCE POSTALE/BIBLIOTHEQUE

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque :

Lundi de 17 h à 18 h 30 - Mercredi de 10 h à 11 h 45 et 15 h à 18 h 30

Vendredi de 17 h à 18 h - Samedi de 10 h à 11 h 30

Horaires d'ouverture de l'Agence postale :

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi matin de 9 h 00 à 11 h 45

EXPOSITION PHOTOS A LA BIBLIOTHEQUE D'OUARVILLE

Après l'exposition du 8 février dernier sur les **Actions Développement Durable** où le SICTOM de la Région d'Auneau a été sollicité pour intervenir lors des accueils de classes, et toujours dans le cadre du partenariat 2018 avec les médiathèques de Béville-le-Comte et Brezolles, du lundi 16 Avril au samedi 19 mai 2018 vous pourrez découvrir une autre exposition de magnifiques photos d'Arthus Bertrand intitulée : « **Le développement durable, POURQUOI ?** »

SORTIE PARISIENNE SAMEDI 26 MAI 2018

En lien avec ce partenariat, une escapade parisienne au musée de l'Homme (le matin) et la Fondation Good Planète Yann Arthus Bertrand (l'après-midi), est organisée.

Les places étant limitées, inscrivez-vous auprès de Virginie GONZALES Responsable de la bibliothèque d'OUARVILLE.

Tarifs : 12 € pour les moins de 25 ans et 22 € pour les plus de 25 ans. A régler par chèque ou espèces lors de l'inscription. Le programme est à votre disposition à la bibliothèque ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le **02.37.22.13.36** ou bibliothequeouarville@orange.fr

DATES A RETENIR

Animations à la bibliothèque en JUIN :

Samedi 16 juin une petite pièce de théâtre « **Colorine et la fée Poireau** » sera jouée à la bibliothèque de Ouarville. 2 représentations de 15 h à 15 h 45 et de 16 h à 16 h 45 - entrée gratuite.

Samedi 30 juin de 15 h 30 à 16 h 15 un marionnettiste viendra nous conter « **La partie de pêche** ». Spectacle écolo-rigolo à partir de 3 ans - entrée gratuite.

Pour ces deux animations : inscription auprès de Virginie GONZALES au **02.37.22.13.36** ou bibliothequeouarville@orange.fr

MESSAGE DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS :

Les Sapeurs-Pompiers volontaires d'OUARVILLE recrutent

Que vous soyez Homme ou Femme de 17 à 55 ans, salarié du privé ou du public, quelle que soit votre profession :

Rejoignez-nous. Nous avons besoin de vous !

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

L'Adjudant-Chef Gérard CLAVIER (07 71 14 70 94)

ou l'Adjudant-Chef Marc CHAPISEAU (06 09 72 70 83)

INFORMATIONS PAROISSIALES

A propos de l'église d'Ouarville :

Notre église sera belle, mais pour le moment, elle est en plein travaux.

Il n'y aura donc plus de cérémonies pendant quelque temps.

Pendant toute la durée des travaux, la messe du mardi soir (sauf le dernier mardi du mois) a lieu chez les sœurs de Saint Paul à CHATENAY, 16 rue du Moulin, à 18 h 00.

(Tél : 02 37 99 66 35)

Le dernier mardi du mois, la messe a lieu à 19 h 00, au couvent de SAINVILLE.

Pour les mariages, les baptêmes et les enterrements, vous pouvez vous adresser au secrétariat :
8, rue de Châteaudun à Auneau. Tel: 09 61 59 25 50

Permanence : mercredi et vendredi de 10 h à 12 h et jeudi de 14 h 30 à 18 h 00.

DATES A RETENIR

SAMEDI 28 AVRIL : Association « les Féeries » : Démonstration des Majorettes à 14 h 00
salle des 4 Vents.

DIMANCHE 27 MAI : Amicale des Sapeurs-Pompiers : Bric à Brac - toute la journée
Espace des 4 Vents.